

## FAQ SJE

### **- J'ai validé mon inscription, mais je ne vois pas où payer**

Si vous avez validé votre inscription sans avoir payé en ligne, vous pouvez régler vos frais de scolarité via le lien <http://www.univ-antilles.fr/paiementIA>

### **- Je n'ai pas pu obtenir mon diplôme mon lycée étant fermé**

Vous pouvez valider votre inscription administrative et payer vos frais de scolarité. Votre dossier sera validé par l'administration de la faculté si toutes les autres pièces sont conformes et vous pourrez accéder à l'inscription pédagogique. Un rappel vous sera envoyé pour le diplôme afin de finaliser votre inscription.

### **- Je n'ai pas reçu mon emploi du temps et je ne trouve pas le lien pour suivre les cours en ligne**

Dès que vos frais d'inscription seront payés et votre dossier finalisé, vous recevrez vos identifiants afin de créer votre compte SESAME, ce qui vous permettra d'accéder à tous les services de l'université.

### **- Je n'ai pas pu récupérer mon diplôme de Bac et l'application me dit que j'ai jusqu'au mois d'aout pour m'inscrire**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 23 septembre 2021.

### **- Je ne parviens pas à réaliser mon inscription pédagogique**

Avez-vous finalisé votre inscription administrative ? Avez-vous réglé vos frais d'inscription ? Si oui votre dossier ne tardera pas à être validé afin de vous permettre de vous inscrire pédagogiquement.

### **- j'aurais souhaité savoir les dates de rentrée pour les premières années.**

Un communiqué sera transmis sur les ondes pour les différentes dates. Vous pourrez aussi consulter le site Facebook de la faculté et/ou de l'université.